



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
5	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 3
6	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
7	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
8	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
9	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
10	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
11	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
12	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
13	MERY	FONTAINE Nathalie	
14	MOUXY	PERSON Armelle	
15	ONTEX	CARRIER Christiane	
16	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
17	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
18	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
19	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
20	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
21	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
22	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

**Absents excusés :**

BRIZON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude
PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 AOÛT 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 24 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2024

Exécutoire le : 10 SEP. 2024

Publiée / Notifiée le : 10 SEP. 2024

Visée le : 10 SEP. 2024

### *TRANSITION ENERGETIQUE*

#### **Expérimentation multi-territoires pour faciliter le stockage carbone Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Innovations territoriales Demande de subvention pour l'animation et la communication auprès de l'ADEME**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du Conseil communautaire en date du 14 janvier 2020, Grand Lac a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial, dans lequel la baisse des émissions de gaz à effet de serre et la séquestration du carbone sont des enjeux majeurs.

Monsieur le Président rappelle l'engagement de la collectivité à travailler avec la communauté d'agglomération du Grand Annecy et la communauté d'agglomération de Grand Chambéry sur des sujets en lien avec la transition écologique, dans la continuité du programme TEPOS (2019-2022).

Cette coopération a fait l'objet d'un rapport présenté au bureau du 21 mars 2023 et la création d'une convention d'entente, qui cadrera cette coopération, fera l'objet d'une délibération au conseil du 17 septembre 2024.

Les trois communautés d'agglomération souhaitent définir le rôle des collectivités dans les projets de séquestration carbone, pour pouvoir mobiliser et faire coopérer les acteurs locaux et faire émerger de nouveaux projets.

La séquestration du carbone est le stockage à long terme et de façon durable du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) hors de l'atmosphère. Les projets de séquestration carbone visent à stocker de manière naturelle du CO<sub>2</sub> hors de l'atmosphère. En retirant du CO<sub>2</sub> de l'atmosphère, on vient baisser la concentration atmosphérique de ce gaz à effet de serre et l'on participe à la limitation du phénomène du changement climatique.

La séquestration de carbone intervient uniquement sur les émissions résiduelles, qui n'auront pu être évitées. Le principal levier pour atténuer les Gaz à Effet de Serre (GES) demeure la réduction des émissions de GES à la source, par des mesures d'évitement, de sobriété et d'efficacité.

Pour cela, il est proposé de mettre en place une expérimentation qui permettra d'étudier les besoins des différents acteurs de chaque territoire en matière de séquestration carbone et de définir la stratégie à adopter par les collectivités.

Cette étude engendre des frais, estimés à 150 000 €.

Il est proposé de faire une demande de subvention auprès de l'Agence de la transition écologique (ADEME) en candidatant à l'Appel à projets « Innovations territoriales ».

Cet appel à manifestation d'intérêt lancé en Auvergne-Rhône Alpes vise à soutenir des projets visant l'expérimentation, le déploiement et l'amplification de nouvelles solutions à des problématiques de transition écologique adaptées aux territoires et mobilisant des approches sociales.

Si Grand Lac, Grand Chambéry et Grand Annecy sont lauréats, la subvention pourra couvrir jusqu'à 70 % des frais d'animation et 50 % des frais de communication. Le reste à charge serait donc de 48 000 €, soit 16 000 € par collectivité, pour un projet de 2 ans.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME et auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Les crédits sont inscrits au budget.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport et le projet d'étude pour faciliter le stockage carbone à l'échelle de Grand Lac, Grand Chambéry et Grand Annecy,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de ADEME, et auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 23
- Présents et représentés : 27
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 3 septembre 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 2 :Expérimentation multi-territoires pour faciliter le stockage carbone - Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Innovations territoriales - Demande de subvention pour l'animation et la communication auprès de l'ADEME -

---

**Date de transmission de l'acte :** 10/09/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/09/2024

---

**Numéro de l'acte :** d5105 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240903-d5105-DE

---

**Date de décision :** 03/09/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions